

passer mais c'est une taxe de 2 cents la livre dont on frappe un article essentiel à deux ou trois industries canadiennes, la sucrerie, la biscuiterie et la boulangerie. On les choisit tout particulièrement, de même que le chef de famille, pour les taxer, ce qui est tout à fait injuste. Je sais que le ministre des Finances cherche des revenus, mais je crois qu'on aurait pu trouver un autre moyen d'en prélever. Etant donné les sacrifices que cette taxe du sucre va imposer aux contribuables, j'espère du moins que, l'an prochain, nos amis de la droite seront en état de montrer un meilleur résultat que par le passé au chapitre de la dépense.

L'hon. M. RHODES: Monsieur le président, je dois dire que certaines observations de mon honorable ami de Prince (M. MacLean) m'ont surpris. Il dit que l'augmentation des taxes ne lui répugnerait pas s'il était convaincu que le Gouvernement pratique l'économie et il établit des comparaisons avec certaines années antérieures. Je lui dirai d'abord que les prévisions du rendement des taxes, mentionnées dans les exposés budgétaires, se font dans des conditions si précaires, si incertaines et si aléatoires qu'on n'en a jamais vu de pareilles. Il n'est pas un seul pays du monde où le ministre des Finances ait prévu juste un an d'avance le rendement d'une série quelconque d'impôts, à cause des circonstances anormales que tout le monde connaît. Nos prévisions de l'année dernière furent basées sur les supputations et les hypothèses les plus vraisemblables qu'il était possible de concevoir à ce moment-là. Personne ne pouvait prévoir l'énorme contraction des affaires, non seulement chez nous mais dans le monde entier, non pas tant dans le volume que dans l'avilissement des prix.

A propos des dépenses, mon honorable ami oublie nombre de facteurs. Il nous faut d'abord fournir au National-Canadien quelque chose comme 70 millions de dollars pour combler son déficit et pourvoir à ses dépenses imputables sur le capital. C'est un fait que nous ne pouvons ignorer; un fait et non une hypothèse. Si le National-Canadien était en état de se suffire, nous n'aurions pas à imposer un seul sou de taxe—nouvelle, cette année,—pas un sou. Mon honorable ami oublie encore que tant que la loi des pensions de vieillesse restera ce qu'elle est le Gouvernement, quel qu'il soit, doit se conformer à la loi et contribuer en conséquence. Cette année, il nous faut près d'un million de plus en chiffres ronds—je parle d'après mon souvenir—pour les subventions aux provinces, augmentation résultant automatiquement de l'augmentation de la population. Il nous faut payer l'intérêt

sur la dette augmentée, parce que nous ne pouvons pas réussir à payer avec notre compte courant les fonds accordés pour soulager le chômage ni les déficits de nos Chemins de fer nationaux. Chaque fois que nous augmentons le chiffre de notre dette, nous augmentons celui de l'intérêt fixe et inévitable.

L'honorable représentant a parlé de la réduction des dépenses. Je me vois de nouveau obligé de faire certaines observations sans avoir sous la main tous les documents nécessaires, mais je tiens à lui dire qu'au cours des trois dernières années le Gouvernement a réduit le chiffre des dépenses facultatives, tenant compte de la somme de 14 millions que nous espérons économiser encore cette année, d'au moins 81 millions de dollars. Ce n'est pas tout; nous avons fait notre possible, limitant partout autant que nous le pouvions le service administratif sans toutefois exagérer, pour économiser jusqu'à la moindre somme. Par un décret du conseil, rendu il y a deux ans, nous avons décrété qu'il n'y aurait plus d'augmentations annuelles, que les emplois vacants seraient abolis, que les vacances ne seraient remplies qu'à la suite d'un examen minutieux de chaque cas particulier; que lorsque les fonctionnaires quittent le service parce qu'ils sont trop vieux ou incapables de travailler, ce qui doit se produire naturellement dans un service qui compte environ 60,000 employés, les vacances ne seraient pas remplies. C'est ainsi que, depuis deux ans, nous avons réduit de 4,000 le nombre de nos fonctionnaires et économisé, de ce fait, plusieurs millions de dollars. On dira peut-être qu'en prenant des moyens plus rigoureux encore nous pourrions économiser davantage, du moins pour ce qui est des dépenses facultatives. Je tiens à faire observer, cependant, que même si nous réduisions jusqu'à la fin toutes les dépenses facultatives, si nous abolissions le service administratif, si nous renvoyions nos 56,000 employés, si nous ne versions aucun traitement aux membres du Parlement, aux juges, aux gardiens de phares, si nous renvoyions la gendarmerie fédérale, les membres du personnel de nos pénitenciers,—en un mot si nous fermions complètement le service administratif de notre pays, les seuls engagements que nous devons remplir nous acculeraient encore à un déficit de 26 millions de dollars cette année. Cela veut dire que, si nos recettes étaient égales à celles que nous devrions recevoir d'après le chiffre de l'impôt indiqué dans le budget qui a précédé celui-ci, nous enregistrierions encore le déficit que je viens de signaler.

Le Gouvernement accueillera avec plaisir les suggestions que mon honorable ami voudra lui faire sur les moyens à prendre pour effectuer de nouvelles économies. Si je devais réu-